



Ville de LORRAINE

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN VIDÉOCONFÉRENCE

Les décrets gouvernementaux et les arrêtés ministériels, dont le 2020-004 et le 2020-029, obligent les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

Puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire, les élus ont également choisi de transmettre les faits saillants de la présente séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Comtois souligne la présence à cette séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2020, à 17 h 25, tenue en visioconférence, de :

Des élus municipaux :

- Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
- Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
- Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
- Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
- Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
- Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

- M. Christian Schryburt, directeur général
- Me Annie Chagnon, greffière
- Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

Tous les membres du conseil sont présents à cette séance extraordinaire et renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Martine Guilbault, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Effectivement, le principal but de la présente séance extraordinaire est lié au point suivant, soit d'adopter une résolution pour prononcer la réouverture des terrains de tennis.

3. RÉOUVERTURE DE CERTAINS ESPACES PUBLICS SEULEMENT

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx explique qu'en vertu décret 222-2020 et de la situation entourant la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a interdit les rassemblements extérieurs afin de limiter la propagation de ce coronavirus, obligeant ainsi les municipalités à mettre en place des mesures pour fermer les modules et les aires de jeu afin que ces installations ne puissent donner lieu à de tels rassemblements interdits.

Il rappelle que le conseil municipale de la Ville de Lorraine a adopté la résolution 2020-04-082 en ce sens lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, pour confirmer la fermeture de ces espaces publics;

Toutefois, puisque le gouvernement du Québec autorisera à compter de demain, le 20 mai 2020, l'accès aux terrains de tennis, en simple, et sous certaines conditions, Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose d'autoriser l'accès limité aux terrains de tennis, pour du jeu en simple, sous certaines conditions édictées par le gouvernement provincial.

Il est appuyé par monsieur le conseiller Patrick Archambault. Tous les membres du conseil municipal sont d'accord. La résolution est donc adoptée à l'unanimité

Les élus soulignent également l'importance de rappeler que le parc canin, le skate park, la descente de bateau, le stationnement du garage municipal sauf pour le personnel autorisé et les aires de jeux de tous les parcs doivent demeurer fermés, incluant les modules de jeux, à l'exception des terrains de tennis, et ce, en tout temps, jusqu'à la levée du décret gouvernemental à ce sujet.

Les terrains du parc Albert-Clément demeureront toutefois fermés pour travaux (réfection de la surface de jeu). Ils ouvriront dès que les travaux seront complétés, vraisemblablement au courant de la semaine prochaine.

La résolution est donc adoptée et un suivi sera fait par le Service des Loisirs et de la culture sur les modalités entourant la réouverture, qui demeurent comme elles étaient auparavant, ainsi que par le Service des communications qui informera les citoyens. Le Service du greffe et la direction générale feront un suivi auprès de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La discussion autour de la réouverture des terrains de tennis étant terminée, madame la conseillère Diane D. Lavallée propose la levée de la séance, laquelle est appuyé par madame la conseillère Lyne Rémillard et adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil.

La séance est donc levée. Il est 17 h 32.